

Tribunal Territorial .

**TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI**

N° 2889 /T.T.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19.....

ANNEXE

OBJET :
R.M.P. 3038-3039-
3043-3049-3137-
3143-3149.

*Fait par M. Grahaert
N° 58 et 591
Président Tribunal Territorial
Kigali, le 23 décembre 1937.
17-3-38a 'Gard
942
20/12/37*

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

En vous transmettant copie des jugements
ci-énergés rendus à Ruhengeri par le Tribunal Territorial, j'ai l'honneur de vous prier de veiller à ce que les amendes et les D.I. prononcés soient promptement payés .

Veillez les récupérer éventuellement à charge de la famille des condamnés et m'aviser aussitôt des paiements faits .

Le Résident du Ruanda
M. Simon,

M. Simon

Monsieur l'Officier du Ministère Public
à Ruhengeri .

*Ndegaya 1510 / Ruh
M. ushura 15011 "*



TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI
N° 153/T.T.

Ruhengeri, le 27 avril 1938

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° 1062/T.T.
du 13 avril 1938

1 ANNEXE formant
dossier

OBJET :
R.M.P.3169.-

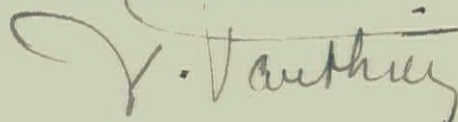
Monsieur le Chef du Parquet,

En réponse à votre lettre émarginée,
j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à ma connaissance, aucun des prévenus de l'affaire émarginée n'ont été ni arrêtés ni incarcérés à Ruhengeri.

Cette affaire et ses prévenus me sont totalement inconnus.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous renvoyer en annexe le dossier en question.

L'O.M.P. D.Vauthier



A Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda à KIGALI
::: =

TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

N° 1062/T.T.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Kigali le 13 avril 1938 .-

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET :

R.M.P. 3169 .-

*cl'ont jamais de
incarcérés à la prison de
Ruhengeri Le Sand. Gen
J. Ruben*

*27/1/38
émargé .-
21/4/38*

J'ai l'honneur de vous envoyer le dossier

émargé .-

Est-il exact que les prévenus en cette af-

faire ont été arrêtés et incarcérés à Ruhengeri ?

Si oui - ou si, libérés, vous pouvez les

réappréhender - ,gardez le dossier : l'affaire se-

rait jugée à Ruhengeri .

Au cas contraire, renvoyez-le moi .-

Par Le Chef du Parquet du Ruanda
M. Simon ,

R. Simon

A Monsieur l'Officier du Ministère Public

à RUHENGERRI .-